

AGRICULTURE URBAINE, ALIMENTATION DURABLE ET SANTÉ :
RENCONTRE ENTRE ACTEURS TERRITORIAUX ET SCIENTIFIQUES

4^{ème} Symposium International en Nutrition

ISN
2022

27-28 janvier 2022
Lille, France



POLITIQUES ALIMENTAIRES
URBAINES POUR UNE NUTRITION
ET UNE SANTÉ DURABLES

Avec le soutien
de la Fédération
Européenne
des Sociétés
de Nutrition
(FENS)



Organisateurs



Société Française
de Nutrition

Avec le soutien
de la Chaire Unesco
Alimentations
du Monde



« Politiques alimentaires urbaines pour une nutrition et une santé durables »

A PROPOS

Notre monde évolue. Les villes doivent s'adapter pour faire face aux défis du changement climatique, de l'évolution de la population urbaine grandissante et de son maintien en bonne santé. Pour atteindre cet objectif, les villes doivent créer de nouveaux modèles durables de production, transformation et distribution des aliments.

Le Symposium International de Nutrition (ISN) réunira des experts des milieux universitaire, politique, industriel et urbain, pour débattre de ces enjeux.

UN COMITÉ D'ORGANISATION CONJOINT

Il est conjointement organisé par la Société Française de Nutrition et The Nutrition Society (UK), sous le patronage de la Fédération Européenne des Sociétés de Nutrition (FENS).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUTRITION (Société Française de Nutrition) www.sf-nutrition.fr

Marie Josèphe Amiot, Jean-Marie Bard, Nicolas Bricas, Jacques Delarue, Jean-Michel Lecerf, Béatrice Morio, Monique Romon

THE NUTRITION SOCIETY www.nutritionssociety.org

Bernard Corfe, Mark Hollingsworth, Anne Sidnell, Frank Thies

THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LES CONFÉRENCES

- Qu'entendons-nous par systèmes alimentaires urbains durables ?
- Urbanisation et transition alimentaire : quel rôle pour les politiques urbaines ?
- Pacte de Milan et politique alimentaire urbaine : place de la nutrition ?
- Les constructions sociétales et la régulation du comportement
- Impact des modes d'alimentation sur le changement climatique et l'utilisation des sols
- Comment les paysages alimentaires urbains influencent-ils la nutrition et la santé ?

THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LES ATELIERS POUR MOTIVER LES DÉBATS ET LES ÉCHANGES :

- Maladies dites non transmissibles et environnement urbain
- Contaminants dans l'alimentation et pratiques urbaines
- L'insécurité alimentaire et son impact sur la santé, le double fardeau de la malnutrition
- Aménagements urbains en vue d'éliminer les déserts alimentaires
- Actions synergiques des professionnels de la santé et des urbanistes pour promouvoir l'activité physique
- Les cantines comme outil pour une alimentation plus adaptée à une bonne santé
- Quelle gouvernance pour les politiques urbaines orientées vers la nutrition ? Quel type de participation citoyenne ?
- Vers une réglementation de la publicité alimentaire ?
- Nouvelles politiques alimentaires contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté

QUI PARTICIPERA À ISN 2022 ?

200 experts européens dans les domaines de la recherche académique, l'industrie agroalimentaire, le conseil en agriculture urbaine, ainsi que des représentants de villes et métropoles engagées.

DEVENEZ PARTENAIRE D'ISN 2022

- Affirmez votre engagement en faveur de la nutrition durable et de l'agriculture urbaine
- Venez rencontrer et échanger avec les experts européens (recherche, industrie, politique urbaine)
- Développez votre réseau de clients et d'influenceurs

DÉCOUVREZ NOS FORMULES DE PARTENARIAT

Nos formules combinent habilement exposition, publicités, visibilité et inscriptions gratuites pour vos équipes et vos clients. Nous avons également des offres spécifiques pour les territoires souhaitant afficher leur engagement et leur vision d'une nutrition durable dans la ville du futur.

FORMULES DE PARTENARIAT				
	PARTENAIRE	SUPPORTER	VILLE PARTENAIRE	VILLE SUPPORTRICE
TARIF	4 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
INVITATIONS				
INSCRIPTION AUX CONFÉRENCES	10	5	4	2
COCKTAIL D'OUVERTURE	10	5	4	2
EXPOSITION				
STAND	1 stand Live	1 stand Virtuel		
PUBLICITES				
BANNIÈRE SUR LE SITE D'ISN 2021	1			
ENCART DANS LES SACOCHES CONGRESSISTES	1	1		
VIBILITES				
AFFICHE OFFICIELLE	Grand logo	Moyen logo	Petit logo	Nom
SITE INTERNET DE L'ÉVÉNEMENT	Grand logo+lien	Moyen logo+lien	Petit logo	Nom
SIGNALÉTIQUE REMERCIEMENTS AUX SPONSORS	Grand logo	Moyen logo	Petit logo	Nom
SLIDES INTÉRESSANCES DIAPOSITIVES INTÉRESSANCES	Grand logo	Moyen logo	Petit logo	Nom

Tous les tarifs présentés dans cette brochure s'entendent hors taxes.

EXPOSITION

L'exposition sera au coeur de l'événement. Les exposants bénéficieront d'une visibilité de premier plan et d'opportunités d'interactions avec les experts. Le plan d'implantation de l'exposition a été pensé pour favoriser les échanges vertueux, notamment lors des pauses café et des déjeuners qui se tiendront dans l'espace d'exposition.

STAND

1500€

Espace équipé d'une table et de 2 chaises + 1 inscription aux conférences

PRESENCE A DISTANCE

800€

Vous ne pouvez animer physiquement un stand ? Envoyez-nous vos brochures qui seront disposées dans l'exposition, ainsi qu'une vidéo de présentation de votre entreprise ou institution qui sera diffusée sur le site internet de l'événement et sur un écran dans l'exposition.

PUBLICITES

SACS DES CONGRESSISTES

1,500€ (EXCLUSIVITÉ - PRODUCTION COMPRISE)

Offrez un sac à chaque participant ! Votre logo sera place sur le sac, avec le logo de la manifestation.

CORDONS DE BADGES

1,500€ (EXCLUSIVITÉ - PRODUCTION COMPRISE)

Chaque congressiste recevra un cordon pour y attacher son badge. Le port du badge est obligatoire dans l'enceinte du centre de conférence. Profitez d'une haute visibilité en devenant le sponsor exclusif du cordon !

BANNIERE SUR LE SITE D'ISN 2022

500€ (JUSQU'À 5 ANNONCEURS)

C'est sur le site du congrès que les experts vont consulter les informations et les nouveautés. Gagnez en visibilité en intégrant votre publicité !

DOCUMENT DANS LE SAC DES CONGRESSISTES

Gagnez en impact ! Insérez un flyer, un cadeau ou une brochure dans les sacs des congressistes.

EMAILING AUX CONGRESSISTES

500€

Preparez votre communication aux congressistes. Envoyez-nous votre texte et nous enverrons votre emailing à tous les inscrits.

PRESENTATION VIDEO

750€

Diffusion de votre vidéo dans la salle de conférence. La vidéo doit être préalablement validée par le Comité d'organisation.

PROGRAMME SOCIAL

COCKTAIL D'OUVERTURE LE 27 JANVIER

5,000€ (EXCLUSIVITÉ)

Devenez le sponsor exclusive du cocktail d'ouverture! Votre logo sera inséré dans toutes les communications présentant le cocktail d'ouverture, ainsi que sur la signalétique. Vous aurez également l'opportunité de prendre la parole pendant 10 minutes durant le cocktail. Enfin, vous bénéficiez de 10 invitations pour vos clients et collaborateurs.

DÉJEUNER LES 27 JANVIER ET 28 JANVIER

3,000€ (LE DÉJEUNER, 2 DISPONIBLES)

Les déjeuners sont compris dans les inscriptions des participants et auront lieu dans l'exposition. Devenez le sponsor d'un déjeuner ! Votre logo sera affiché sur les buffets et dans toutes les communications annonçant le déjeuner. Vous aurez également l'opportunité d'une brève prise de parole pendant le déjeuner.

PAUSE-CAFÉ LES 27 JANVIER ET 28 JANVIER

500€ (LA PAUSE, 4 DISPONIBLES)

Des moments de pause sont prévus le matin et l'après-midi pour que les participants puissent échanger entre les conférences. Devenez sponsor d'une pause-café et les congressistes veront votre logo sur les buffets, ainsi que dans toutes les communications annonçant les pauses.

BOURSE

300€ (PAR ÉTUDIANT)

Nous souhaitons convier à Lille le maximum d'étudiants et doctorants européens. Soutenez les étudiants en nutrition et agriculture urbaine en participants à notre bourse !



LILLIAD LEARNING CENTER, QUI ACCUEILLERA ISN 2022

MCI France a été mandaté pour l'organisation générale et la logistique des conférences et de l'exposition de l'évènement International Symposium on Nutrition (ISN 2022) sera donc nommé sous le terme « organisateur » dans ce document.

SOUSCRIPTION

Pour devenir partenaire ou réserver un emplacement d'exposition, vous devez retourner (par courrier postal ou par document scanné par email) au Secrétariat de l'ISN 2022 le(s) formulaire(s) de réservation, dûment complété(s), daté(s), et signé(s). En l'absence de contrat spécifique entre les deux parties, la signature du (des) formulaire(s) de réservation constitue un engagement ferme et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement général de l'exposition. À réception du (des) formulaire(s) de réservation, une facture du montant total dû sera établie et un acompte de 50% devra être réglé à réception de la facture afin de garantir la réservation. Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par MCI France. Le solde de la facture devra être réglé au plus tard le 02/11/2021. Par ailleurs, le non-règlement du solde de la facture à cette date entraînera l'annulation immédiate du droit à disposer des réservations demandées, sans remboursement de l'acompte versé. L'attribution des stands et de toute option marketing ou publicitaire se fera dans l'ordre d'arrivée des réservations à moins que d'autres conditions spécifiques à l'évènement n'aient été stipulées dans la brochure de partenariat. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs. Tous les règlements doivent être reçus par l'organisateur avant le début de l'évènement. Aucun exposant/sponsor ne sera autorisé à commencer l'installation ou à être listé comme exposant/sponsor dans les publications de l'ISN 2022 jusqu'à ce que le paiement de la somme totale due ne soit réglé à l'organisateur. En cas de litige, seule la juridiction du Tribunal de Paris sera applicable.

ACCEPTATION DES DEMANDES DE RÉSERVATION

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui statuera sur les demandes.

RÈGLEMENT DES FACTURES

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire :

- Par chèque à l'ordre de l'ISN 2022 / MCI France et envoyé à : ISN 2022 / MCI France - 25 rue Anatole France - CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex - France
- Par virement bancaire à l'ordre de : ISN 2022 / MCI France - LCL - Banque des Entreprises - Centre d'Affaires Entreprises Grands Comptes - 18 rue de la République - 69002 Lyon

Code Banque : 30002 - Code guichet : 05666

Numéro de Compte: 000 006 0133 P - Clé RIB : 15

IBAN : FR91 3000 2056 6600 0006 0133 P15- BIC : CRLYFRPP

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

ANNULATION

(APPLICABLE AU PARTENARIAT ET À L'EXPOSITION)

Toute annulation et/ou modification de votre réservation initiale devra être effectuée par courrier auprès du Secrétariat de l'ISN 2022 et sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous : Avant le 02/11/2021 : 50 % du montant total TTC dû non remboursable. À compter du 02/11/2021 : 100 % du montant total TTC dû non remboursable. Une fois la réservation d'un stand d'exposition ou tout autre élément de partenariat, marketing ou publicité confirmé, toute réduction de surface d'exposition ou autre option est considérée comme une annulation et sera soumise à ces mêmes conditions d'annulation. Une réduction d'espace d'exposition peut entraîner une modification de l'emplacement du stand par l'organisateur.

RÈGLEMENT SUR SITE

Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre de l'évènement est conforme à la législation française en vigueur. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement. L'organisateur se réserve le droit d'interdire totalement ou en partie l'ouverture d'un stand qui pourrait porter préjudice à l'organisation et à l'image de l'ISN 2022. La décision finale reviendra à l'organisateur.

ACCÈS À L'EXPOSITION

L'accès à l'exposition est strictement réservé aux participants et aux exposants dûment inscrits à l'évènement. Pour participer aux sessions scientifiques, les membres des sociétés exposantes doivent s'inscrire à l'évènement en tant que congressiste en s'acquittant des droits d'inscription.

OCCUPATION DES STANDS

Les stands doivent en permanence restés occupés par le personnel et le matériel de l'exposant pendant la durée de la manifestation. Sauf autorisation délivrée au préalable et par écrit par l'Organisateur, les exposants ne sont pas autorisés à partager, sous-louer ou léguer leur stand à quelque autre société.

UTILISATION DE LA SURFACE LOUÉE ET RÈGLES DE CONSTRUCTION

La structure de stand et la signalétique de l'exposant ne doivent pas dépasser la surface d'exposition louée par celui-ci. La limite de hauteur de construction indiquée dans le dossier technique de l'exposant doit être respectée pour tous les éléments physiques et visuels ou digitaux (type lasers, gobos, etc.).

ASSURANCE

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc.) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe ou intérimaire de son entreprise présents à l'ISN 2022. En aucun cas, l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisateurs de l'ISN 2022.

MANQUEMENT À L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Les exposants n'occupant pas leurs espaces d'exposition au plus tard le 14/01/2022 à 09h00 pourront en être dépossédés sans aucun remboursement. L'espace d'exposition pourra être revendu ou réutilisé par l'organisateur.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les dates de l'ISN 2022 pourront être modifiées ou l'évènement pourra être purement et simplement annulé. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable de l'interruption ou de l'annulation de l'évènement survenant par suite d'évènements extérieurs de types politiques, sociaux, économiques ou de santé publique ou tout autre évènement indépendant de sa volonté. Dans tous les cas, les conditions d'annulation de l'évènement s'appliqueront. L'inscription à l'ISN 2022 implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation. Il est recommandé aux exposants/partenaires d'obtenir la couverture d'assurance adéquate en cas d'annulation de l'évènement (annulation du voyage, santé, accident, rapatriement) avant de partir à l'évènement. Les organisateurs ne portent aucune responsabilité en cas d'accident du ou provoqué par ou à l'encontre des participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite de l'ISN 2022 ni pendant aucun des évènements annexes organisés par les partenaires sur les mêmes dates que l'ISN 2022.

SÉCURITÉ

De même, et notamment en cas de risque d'atteinte à la sécurité des personnes (et indépendamment de tout cas de force majeure) les organisateurs de l'évènement se réservent le droit de modifier le lieu de l'évènement et, si cela s'avère nécessaire, de déplacer l'évènement dans un autre pays ou une autre région que celui/celle initialement prévue(s). Les conditions d'annulation trouvant en tout état de cause à s'appliquer, les organisateurs de l'évènement recommandent vivement aux sociétés exposantes de souscrire des polices d'assurance annulation adéquates.

PROTECTION DES DONNÉES - CLAUSE PROTECTION DES DONNÉES - EXPOSANTS ET SPONSORS

1. Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles des personnes physiques, MCI Group, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles de l'exposant/sponsor aux fins (i) d'assurer la gestion et l'organisation de l'évènement, notamment la venue de l'exposant/sponsor sur le stand (ii) d'assurer la gestion et l'organisation de la prospection et fidélisation (iii) de permettre à l'exposant/sponsor de bénéficier de nos services (iv) de permettre à l'exposant/sponsor de recevoir nos actualités. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : les informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel l'exposant/sponsor a adhéré, à défaut le contrat ne pourra être exécuté. Les données de l'exposant/sponsor sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Pour les besoins du traitement, les données de l'exposant/sponsor – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion de notre fichier client et prospect, prestataires en régie, prestataires événementiels [prestataires d'accueils, sécurité, impression, etc.]. Les données indispensables MCI Group pour remplir les finalités décrites ci-dessus sont celles figurant sur le présent bon de commande. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exposant/sponsor bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données. L'exposant/sponsor peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données. Pour exercer ses droits, l'exposant/sponsor peut adresser sa demande à l'adresse suivante melanie.maschino@mci-group.com

2. En tout état de cause, l'exposant/sponsor reconnaît respecter pour ses propres traitements, la réglementation européenne en matière de protection des données, y compris le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, notamment concernant l'intégrité et la confidentialité des données communiquées par les participants ainsi que le respect de leurs durées de conservation. En cas de communication à MCI par l'exposant/sponsor d'un fichier de données personnelles, ce dernier reconnaît avoir informé et obtenu le consentement des personnes concernées par cette communication.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation de LILLIAD Université de Lille et les prescriptions au droit public applicables

aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement. Toute dépense liée au non-respect du règlement ou de conditions générales sera facturée à l'exposant. MCI France se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition mais l'exposant/sponsor en sera informé.

GUIDE TECHNIQUE DE L'EXPOSANT/DU PARTENAIRE

Un guide technique de l'exposant/ du partenaire sera envoyé à chaque société qui aura réservé et payé son sa participation. Ce guide contiendra toutes les informations concernant les conditions générales, les règles de sécurité, le montage et démontage des stands, les livraisons, les coordonnées des prestataires officiels de l'ISN 2022 et formulaires de commandes de leurs prestations (téléphone, électricité, transport, stockage...).

REMBOURSEMENT DE LA TVA

Conformément à la législation fiscale européenne, les organisateurs de congrès internationaux et les sociétés de services doivent facturer l'ensemble des services au taux de TVA en vigueur, à savoir 20 % (taux sujet à modification). Les sociétés étrangères (ressortissantes de l'UE ou hors UE) peuvent, sous certaines conditions, se faire rembourser la TVA versée. Important : les sociétés n'appartenant pas à l'UE ont l'obligation de désigner un représentant fiscal en France pour déposer leur demande de remboursement de TVA. Plus d'informations seront disponibles dans le dossier technique.

RÈGLEMENTATIONS FRANÇAISES CONCERNANT LES EXPOSITIONS ET LE PARTENARIAT

S'agissant des expositions et du partenariat, l'industrie pharmaceutique et de dispositifs médicaux est soumise à certaines réglementations. Veuillez-vous rapprocher de votre service juridique pour plus d'informations concernant les réglementations en vigueur. Les annonceurs sont invités à vérifier que leurs publicités sont conformes à la législation en vigueur en matière de publicité de produits pharmaceutiques et de matériel médical. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-conformité aux lois, règles ou réglementations de la part des partenaires de l'évènement.

RÈGLEMENTATIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'exposant/ partenaire doit veiller à ce que son prestataire et ses employés respectent la législation actuelle sur la santé et la sécurité au travail et que tout matériel exposé soit également conforme à cette législation. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la non-conformité aux lois, règles ou réglementations de la part des partenaires de l'évènement.

SOCIÉTÉS TIERCES/AGENCES

L'organisateur ne communiquera qu'avec les sociétés tierces clairement identifiées en tant que telles et mandatées par les exposants et sponsors participant à l'ISN 2022. Les demandes reçues de sociétés tierces (telles que des agences de communication et de presse) ne précisant pas quel(s) exposant(s) elles représentent, ne seront pas prises en compte. Il est du devoir de l'exposant / du sponsor, de transmettre, au secrétariat de l'ISN 2022, les coordonnées complètes des sociétés tierces avec lesquelles ils travaillent.

CONFÉRENCE DE PRESSE

Les conférences de presse organisées par l'industrie ne peuvent avoir lieu qu'aux horaires spécifiés par les organisateurs de l'évènement. Ces derniers doivent être informés des conférences de presse prévues et tous les journalistes doivent être officiellement inscrits à l'évènement pour participer à la conférence.

PROMOTION SUR SITE

L'exposant ou sponsor de l'évènement ne pourra distribuer de publicité ou objet publicitaire que sur son stand d'exposition sauf autre autorisation de l'organisateur. Il est de la responsabilité de l'exposant de respecter toute restriction ou limitation applicable par la législation du pays où se tient l'évènement. L'organisation de concours, loteries et tombolas doit être soumise pour validation auprès des organisateurs.

VISA ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR VOYAGER

Il est de la responsabilité de l'exposant/ du partenaire de s'assurer qu'il possède toutes les informations requises afin d'entrer dans le pays (type VISA si besoin). Il est fortement recommandé de planifier son voyage à l'avance et d'effectuer toute demande de VISA dans les délais requis. L'organisateur n'est pas en charge de fournir les VISAS. Cependant si vous avez besoin d'une lettre officielle d'invitation afin d'effectuer votre demande de VISA, nous vous invitons à contacter le secrétariat de l'ISN 2022. Aucun remboursement (Exposition/ Partenariat ou inscriptions congressistes) ne sera possible pour cause de non-obtention de VISA. Dans tous les cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable des désagréments dus au non-respect ou la non-conformité des lois nationales, règles ou réglementations. En signant le formulaire correspondant au produit choisi (exposition, sponsoring, publicité...), l'exposant ou le partenaire s'engage à ne pas organiser d'évènement satellite ni de promouvoir une autre manifestation durant la tenue de l'ISN 2022 sans accord préalable de l'organisateur et du comité d'organisation. Les sociétés qui organiseraient tout type d'évènements en dehors de Lille Grand Palais mais durant les horaires d'ouverture de l'ISN 2022 verront leur participation automatiquement annulée sans remboursement. L'organisateur se réserve aussi le droit de fermer le stand si la société participe aussi à l'exposition de l'ISN 2022.

FORMULAIRE DE RESERVATION

A RETOURNER PAR EMAIL : PARTNERSHIP-ISON2022@MCI-GROUP.COM
OU PAR COURRIER: ISN 2022 / MCI FRANCE
25 RUE ANATOLE FRANCE – CS 70139 – 92532 LEVALLOIS-PERRET CEDEX – FRANCE

Raison sociale :

Prénom/Nom du Contact :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email : Téléphone:

N° de TVA :

Adresse de facturation (si différente)

.....

.....

N° de bon de commande (si applicable) :

MA SOCIÉTÉ SOUHAITE RÉSERVER :

PRODUIT	PRIX
TOTAL	
TOTAL HT	
VAT (20%*)	
TOTAL TTC	

**Taux sujet à modification*

Un acompte de 50% vous sera demande à réception de la facture et le solde avant le 2 Novembre 2021. Le partenaire ISN 2022 déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes qu'il accepte sans restriction (page 6).

Date et signature

Cachet de la société

DATES IMPORTANTES

1^{ER} JUILLET 2021

OUVERTURE DES SOUMISSIONS DES ABSTRACTS

SEPTEMBRE 2021

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

8 SEPTEMBRE 2021

CLÔTURE DES SOUMISSIONS DES ABSTRACTS

NOVEMBRE 2021

NOTIFICATION AUX AUTEURS

27-28 JANVIER 2022

ISN 2022 À LILLE

DATES & LIEU

27-28 JANVIER 2022

LILLIAD Learning Center Innovation - Université de Lille,
2 Avenue Jean Perrin, 59650 Villeneuve-d'Ascq



CONTACTS

INSCRIPTION & HÉBERGEMENT

registration-isn2022@mci-group.com

+33 (0)1 53 85 82 53

EXPOSITION & SPONSORING

partnership-isn2022@mci-group.com

+33 (0)1 53 85 82 53

ABSTRACTS & PROGRAMME

SCIENTIFIQUE

info-isn2022@mci-group.com

+33 (0)1 53 85 82 53

WWW.ISN2022.COM